

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 1^{ère} DIVISION



RÈGLEMENT 2017

Date limite d'engagement : 28 juin 2017
Date limite d'inscription : 20 septembre 2017

SOMMAIRE

I - ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT	3
1. Formule du championnat	3
2. Résultats – Classement – Récompenses	3
2.1 Résultat d'une rencontre	3
2.2 Classement	4
2.3 Montée et descente	4
2.4 Récompenses.....	4
II - CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
1. Clubs	5
2. Lutteurs	6
3. Equipes	6
2. Entraîneurs	6
III - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE	7
1. Composition de l'équipe	7
1.1 Catégories de poids	7
1.2 Effectif	7
2. Déroulement	7
3. Pesée.....	8
4. Arbitrage	8
5. Horaire programme	8
6. Transmission des résultats	9
7. Réserves et contestations	10
IV - RÈGLEMENT DES LITIGES	11
1. Nature des litiges et pénalités	11
V - ANNEXES	13
Annexe 1 - Formulaire d'engagement	14
Annexe 2 - Liste des clubs qualifiés	14
Annexe 3 - Formulaire d'inscription.....	15
Annexe 4 - Fiche de renseignements du club	16
Annexe 5 - Liste de l'effectif de l'équipe	17
Annexe 6 - Modèle d'autorisation de président de club	18
Annexe 7 - Attestation sur l'honneur d'identité.....	19
Annexe 8 - Cahier des charges pour les clubs recevants	20
Annexe 9 - Contestation	21

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT

- Le Championnat de France par Equipes (CFE) de 1^{ère} division se déroule selon un calendrier édité par la FFL.
- Les équipes qualifiées sont réparties en 2 poules : poule A et poule B. Le classement, lors de la saison précédente, des équipes engagées déterminera le placement dans les poules de la manière suivante :
 - l'équipe la mieux classée est placée dans la poule A en N°1,
 - la 2^{ème} équipe la mieux classée dans la poule B en N°1,
 - la 3^{ème} équipe la mieux classée dans poule B en N°2
 - la 4^{ème} équipe la mieux classée dans la poule A en N°2.

Les autres équipes sont placées alternativement dans les 2 poules par tirage au sort. En cas de forfaits, la FFL pourra éventuellement réaliser un nouveau tirage au sort.

1^{ère} phase : tournoi nordique dans chaque poule réparti sur plusieurs journées selon un ordre des rencontres défini par la FFL (chaque équipe reçoit au moins 1 fois).

2^{ème} phase :

- Demi-finales croisées : le 1^{er} de la poule A contre le 2^{ème} de la poule B et le 1^{er} de la poule B contre le 2^{ème} de la poule A.
- Rencontre pour le maintien en 1^{ère} division : le dernier de la poule A reçoit le dernier de la poule B

3^{ème} phase : la finale 3^{ème} - 4^{ème} et la finale 1^{er} - 2^{ème} se déroulent lors d'un même week-end et dans un même lieu.

2. RÉSULTATS – CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

2.1 Résultat d'une rencontre

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a gagné le plus de combats.

Lors de la 1^{ère} phase, des points de rencontre sont attribués de la manière suivante :

- victoire de la rencontre (plus de combats gagnés) = 2 points,
- égalité de la rencontre (même nombre de combats gagnés) = 1 point,
- défaite de la rencontre (moins de combats gagnés) = 0 point

Lors de la 2^{ème} et 3^{ème} phase du championnat, en cas d'égalité de victoires de combats à la fin de la rencontre, l'équipe vainqueur est déterminée selon les critères hiérarchiques suivant :

- *Le plus grand nombre de points de classement.*
- *Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).*
- *Le plus de victoires par tombé (5-0).*
- *Le plus de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).*
- *Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.*

2.2 Classement

2.2.1 Dans la poule : **1^{ère} phase du championnat**

Dans chaque poule les équipes sont classées en fonction de leurs points de rencontre.

- En cas d'égalité de points de rencontre entre deux équipes, il faut rechercher le résultat de **la rencontre de l'une contre l'autre**, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus grand nombre de combats gagnés.
 - Le plus grand nombre de points de classement.
 - Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).
 - Le plus de victoire par tombé (5-0).
 - Le plus de victoire par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
 - Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

- En cas d'égalité de points de rencontre entre plus de 2 équipes, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres de poules, pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les 2 meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - le moins de victoires de rencontres,
 - le moins de combats gagnés,
 - le moins de points de classement,
 - le plus de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0),
 - le moins de victoires par tombé (5-0),
 - le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1),
 - le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

Les 2 dernières équipes restantes sont classées sur la base du résultat de leur rencontre directe (cf. critères en cas d'égalité entre deux équipes).

2.2.2 Dans le championnat :

Les équipes participant à la 3^{ème} phase du championnat sont classées de 1 à 4. Les équipes 3^e et 4^e de poules sont classées respectivement 5^e et 7^e ex aequo.

2.3 Montée et descente

L'équipe vainqueur de la rencontre entre les 2 équipes classées dernières de chaque poule se maintient en 1^{ère} division. L'équipe battue descend en 2^{ème} division. Le club recevant de cette rencontre sera celui de la poule A.

L'équipe classée 1^{ère} en 2^{ème} division est qualifiée pour monter en 1^{ère} division sauf si il y a déjà une équipe du même club engagée en 1^{ère} division.

2.4 Récompenses

L'équipe championne de France recevra un trophée de la FFL qu'elle conservera de manière définitive.

Les lutteurs inscrits sur la feuille de rencontre des phases finales des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} reçoivent une médaille.

II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CLUBS

Une seule équipe par club peut participer au CFE 1^{ère} division.
Les clubs qualifiés (*cf. annexe*) doivent :

- Effectuer leur engagement en déposant **avant la date limite d'engagement le 28 juin 2017** date de réception au siège FFL avant 17 h par courrier postal en AR ou en main propre les documents suivants :
 - ✓ **Le formulaire d'engagement** (*cf. annexe*) précisant l'acceptation du présent règlement et du cahier des charges (*cf. annexe*). Ce formulaire ne sera validé par la FFL que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.
 - ✓ **Le chèque d'engagement de 1900 €** (encaissé à partir de la date limite d'inscription).
 - ✓ **Le chèque de caution de 2000 €.**
- Etre réaffiliés à la FFL à la **date limite d'inscription le 20 septembre 2017.**
- Etre un club labellisé « *Performance Excellence* » en 2017 par la FFL. A défaut une pénalité financière de 500 € sera prélevée sur la caution.
- Remettre le dossier d'inscription complet à la date limite d'inscription, date de réception au siège FFL, par courrier postal en AR ou en main propre au siège fédéral avant 17h, comprenant :
 - ✓ **Formulaire d'inscription** qui ne sera validé par la FFL que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.
 - ✓ **Fiche de renseignements du club** (*cf. annexe*).
 - ✓ **Liste de l'effectif de l'équipe** comprenant maximums 20 lutteurs et 3 entraîneurs (*cf. annexe*).
 - ✓ **Autorisation du président du club** d'origine pour chaque lutteur inscrit licencié dans un autre club FFL (*cf. annexe*).
 - ✓ **Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport** pour chaque lutteur inscrit.
 - ✓ **Autorisation de « transfert international » UWW** pour les lutteurs étrangers non résidents en France (*cf. règlement UWW en vigueur*).

2. LUTTEURS

Les lutteurs engagés dans le CFE doivent :

- Etre licenciés à la FFL à la **date limite d'inscription fixée au 20 septembre 2017**.
- Les lutteurs étrangers résidents en France devront avoir été licenciés FFL durant 3 saisons (saison en cours comprise). Les saisons de licences FFL pour les transferts internationaux UWW ne sont pas comptabilisées.
- Etre juniors ou seniors ou vétérans A. Pas de surclassement en junior pour les lutteurs cadets.
- Pour la même saison sportive, un lutteur inscrit pour un club dans un CFE ne peut pas être inscrit pour un autre club dans un CFE quel qu'en soit le niveau (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division).
- Des lutteurs pourront être inscrits (cf. annexe 5), pour le même club, en 1ère et 2ème division mais ne pourront lutter que dans 1 seule division.
- Des lutteurs n'ayant pas réalisé plus de 2 combats en 1^{ère} division (victoire ou défaite par abandon, forfait, blessure inclus) pourront participer, avec le même club, lors de la même saison au championnat de 3^{ème} division. En revanche, lors des phases de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division qui se déroulent sur un même week-end et dans le même lieu les lutteurs ne pourront être inscrits que sur une seule feuille de pesée.

3. ÉQUIPE INSCRITE

L'effectif de l'équipe inscrite (cf. annexe) doit respecter les critères suivants :

- 20 lutteurs au maximum, 6 lutteurs au minimum,
- 1 lutteur au maximum avec autorisation de transfert UWW.
- 3 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFL (club non engagé en 1^{ère} division) ou 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club si il y a 1 lutteur avec autorisation de transfert international UWW inscrit.

PS : le nombre de lutteurs de nationalité étrangère résidents en France ayant été licencié FFL durant 3 saisons (saison en cours comprise) n'est pas limité.

4. ENTRAINEURS

Les entraîneurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être diplômés FFL ou d'Etat recensés sur l'intranet fédéral à la date limite d'inscription.

III – ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1.1 Catégories de poids

6 catégories sans tolérance de poids : **62 kg, 70 kg, 78 kg, 86 kg, 94 kg, 130 kg.**

Un lutteur peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée. Le poids de corps du lutteur lors de la pesée détermine la catégorie de poids, qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée par l'arbitre délégué fédéral.

1.2 Effectif

Une équipe, pour une rencontre, doit comporter au minimum 6 lutteurs.

Un lutteur ne peut faire qu'un combat par mi-temps.

Seuls les lutteurs et 2 entraîneurs (diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet) figurant sur la feuille de composition d'équipe par mi-temps sont autorisés à prendre place sur le banc prévu à cet effet.

1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant la pause.

2. DÉROULEMENT

Une rencontre se compose de 12 combats, alternant entre les styles de lutte libre et gréco-romaine, et se déroulant sur 2 mi-temps.

- La 1^{ère} mi-temps débute par la catégorie **62 kg en lutte libre.**
- La 2^{ème} mi-temps débute par la catégorie **62 kg en lutte gréco romaine.**

Lors de la présentation des équipes avant la rencontre, les lutteurs de chaque équipe doivent porter une tenue de club unique et uniforme (survêtement ou maillot).

Les lutteurs doivent porter un maillot de lutte réglementaire à l'effigie de leur club.

- 1^{ère} et 2^{ème} phase : l'équipe recevante porte le maillot rouge.
- Lors de la 3^{ème} phase du championnat, l'équipe rouge sera l'équipe qualifiée issue de la poule A. Au cas où 2 équipes sont issues de la même poule, l'équipe rouge sera l'équipe la mieux classée de la poule.

Tous les documents relatifs au déroulement de la rencontre sont amenés par l'arbitre délégué fédéral (feuilles de rencontre, de pointage, de pesée, de composition d'équipe).

3. PESÉE

Sur la feuille de pesée, fournie par l'arbitre délégué fédéral, figure la liste de tous les lutteurs inscrits pour chaque équipe.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, un lutteur pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent.

Avant la compétition, l'arbitre délégué fédéral doit demander au médecin sa carte professionnelle attestant de sa qualité de médecin.

L'arbitre délégué fédéral reçoit les lutteurs des équipes ainsi que les responsables d'équipes dans le local prévu pour la pesée pouvant accueillir l'ensemble des équipes.

Dès que la pesée débute le local est clos, plus aucun mouvement d'entrée ou de sortie n'est autorisé.

A l'heure prévue de la pesée, l'équipe visiteuse est pesée en premier dans sa totalité puis l'équipe recevante (1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat).

La pesée débute selon l'ordre d'inscription des lutteurs sur la feuille de pesée avec un seul et unique passage par lutteur sur la bascule.

Chaque lutteur avant d'être pesé doit présenter à un arbitre sa licence FFL avec photo (format papier ou numérique). En cas de non présentation de sa licence ou d'absence de photo sur sa licence, il doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée l'attestation sur l'honneur (*cf. annexe*).

Le poids de corps détermine la catégorie de poids dans laquelle est inscrit le lutteur. Un arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

Au terme de la pesée, un arbitre remet à chaque responsable d'équipe une copie des feuilles de pesée.

4. ARBITRAGE

Corps d'arbitrage complet. Les rencontres se déroulent avec 3 arbitres.

Pour la 1^{ère} phase et 2^{ème} phase, l'un des arbitres est désigné délégué fédéral et sera responsable de la rencontre.

Dans un combat la règle UWW de disqualification (*art. 15 – édition de février 2010*) s'applique à tout lutteur selon les adaptations suivantes :

- disqualification du lutteur pour l'ensemble de la rencontre (*avec envoi courriel à la FFL d'un rapport par l'arbitre au plus tard le lundi 12 h suivant la rencontre*).

5. HORAIRE PROGRAMME

1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat

Pour chaque rencontre, le début des combats doit commencer entre 15 h et 20 h, dans le respect du calendrier fédéral.

Le club recevant doit envoyer par courriel l'horaire programme au moins 15 jours avant la rencontre au club reçu, aux arbitres et à la FFL.

Les éventuelles modifications du programme horaire sont à envoyer par le club recevant au club reçu, aux arbitres et à la FFL. Le club recevant doit s'assurer que ces modifications ont bien été prises en compte.

L'horaire programme se décline de la manière suivante :

- 2 h avant la pesée : ouverture de la salle de compétition et mise à disposition de la bascule officielle.
- 1 h 30 avant la rencontre : début de la pesée en présence d'un médecin.
- 20 minutes avant la rencontre : remise de la composition d'équipe pour la 1^{ère} mi-temps à l'arbitre délégué fédéral.
- Présentation des équipes avant la rencontre en tenue de club uniforme.
- Déroulement de la 1^{ère} mi-temps.
- Dans les 5 mn suivant la fin de la 1^{ère} mi-temps : remise de la composition d'équipe à l'arbitre délégué fédéral.
- Durée de la pause : entre 15 et 20 mn
- Déroulement de la 2^{ème} mi-temps.

3^{ème} phase du championnat

Les finales 3^{ème} - 4^{ème} et 1^{ère} - 2^{ème} se déroulant sur un même week-end et dans un même lieu, la FFL met en place un horaire programme spécifique à cet évènement.

6. TRANSMISSIONS DES RÉSULTATS

1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat

L'arbitre délégué fédéral doit fournir, à l'issue de la rencontre, une copie de la feuille de rencontre au club recevant.

Le responsable du club recevant, chargé de la transmission des résultats (*identifié sur la fiche de renseignements club en annexe*), doit envoyer par courriel le tableau informatique détaillé des résultats de la rencontre (fourni en début de championnat), au plus tard 2 h après la fin de la rencontre, dûment complété, aux 2 adresses suivantes : jm.gourdin@fflutte.org, ffl@fflutte.org

L'arbitre délégué fédéral doit envoyer par courrier postal, dès le lundi suivant, le dossier complet de la rencontre, au siège de la FFL (Fédération Française de Lutte - 2, rue Louis Pergaud 94706 Maisons-Alfort cedex).

Ce dossier se compose des feuilles de pesée, feuilles de composition d'équipes, feuille de rencontre, feuilles de pointage et du rapport des arbitres.

Dans le cas où un arbitre envoie un rapport comprenant un incident (disqualification etc.), celui-ci devra parvenir par courriel à la FFL au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre.

7. RÉSERVES ET CONTESTATIONS

Le président de club souhaitant contester ou émettre des réserves sur une rencontre doit envoyer à la FFL l'annexe N°9, dûment complété, par courriel, au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre (au-delà la contestation ne sera pas prise en compte).

La somme de 500 € sera prélevée sur la caution du club au cas où la contestation ne serait pas validée par l'autorité compétente.

IV - RÈGLEMENT DES LITIGES

1. NATURE DES LITIGES ET PENALITÉS

Certains litiges sont reportés dans le tableau suivant et font référence à une décision sportive ou à une pénalité financière qui sera prélevée sur la caution du club.

L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

- **Date limite d'engagement : 28 juin 2017**
- **Date limite d'inscription : 20 septembre 2017**

Nature des litiges	Pénalité
Dossier d'inscription incomplet ou incorrect à la date limite d'inscription.	<i>Décision sportive</i> : au-delà de 7 jours après la date limite d'inscription, l'équipe n'est pas engagée pour l'année 2017 et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division en 2018.
Dépassement de la date limite d'inscription.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement et le chèque de caution sont acquis par la FFL. <i>Décision sportive</i> : le club est suspendu pour l'année 2017 et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division l'année suivante.
Irrégularité ou absence de l'autorisation de transfert UWW.	Le montant de l'amende UWW affligé à la FFL sera refacturé par la FFL au club concerné.
Défaut de label 2017 « Performance Excellence ».	<i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution
Retrait d'un club qualifié avant la date limite d'engagement.	<i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division l'année suivante.
Retrait d'un club inscrit, avant ou après le début du championnat.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement et le chèque de caution sont acquis par la FFL. <i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division l'année suivante.
Forfait d'une équipe sur une rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 1000 € sont prélevés sur la caution dont 500 € reversés au club recevant. <i>Décision sportive</i> : l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 12 à 0 (60 à 0 en points de classement). 2 points de rencontre en moins dans le classement général.
Retard dans l'envoi de l'horaire programme par le club recevant, à l'arbitre, la FFL, au club reçu.	<i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club.

<p>Absence d'une équipe à l'heure prévue de la pesée.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 500 € sont prélevés sur la caution du club.</p> <p><i>Décision sportive</i> : au-delà d'1 heure de retard l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 12 à 0 (60 à 0 en points de classement).</p>
<p>Absence de licence à la pesée ou de photo sur la licence.</p>	<p><i>Décision</i> : le lutteur doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée une attestation sur l'honneur devra être délivrée à la pesée (cf. annexe).</p>
<p>Moins de 6 lutteurs engagés pour 1 rencontre.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution.</p> <p><i>Décision sportive</i> : le club est déclaré perdant mais il conserve ses points de classement.</p>
<p>Retard pour la remise de la composition d'équipe.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 50 € prélevés sur la caution.</p> <p><i>Décision sportive</i> : l'arbitre garde confidentielle la composition de l'autre équipe jusqu'à réception de la 2^{ème} composition.</p>
<p>Erreur sur la feuille de composition d'équipe.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : il y a autant de matchs perdus par forfait (5-0) que d'erreurs commises sur la feuille.</p>
<p>Tenue de lutteur ne répondant pas au présent règlement.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club par tenue non réglementaire.</p>
<p>Débordement du public.</p>	<p>L'autorité compétente étudie chaque cas, à partir du rapport de l'arbitre et statue sur une décision sportive et/ou une pénalité financière.</p>
<p>Non respect du cahier des charges par l'organisateur.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : l'arbitre délégué fédéral doit contacter immédiatement le vice président à la vie fédérale FFL ou son représentant qui prendra une décision.</p> <p><i>Pénalité financière</i> : décision de l'autorité compétente.</p>
<p>Manque de provision sur la caution du club pour s'acquitter de pénalités financières.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : si le club ne s'acquitte pas de sa dette avant la date d'inscription au CFE de l'année suivante, il est suspendu pour l'année 2017 et ne pourra se réengager en CFE 3^{ème} division qu'après acquittement de sa dette.</p>

ANNEXE 1 – FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

A envoyer par courrier postal en AR ou remettre en main propre, dûment complété et ne comportant aucune annotation, rature ou réserve, à la FFL **avant le 28 juin 2017**.

Je soussigné, _____

NOM – Prénom

Président du club de : _____

Courriel : _____

Engage mon club au championnat de France par équipes de **1^{ère} division 2017**.

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement et du cahier des charges que je m'engage à respecter et à faire respecter.

Je joins au présent formulaire :

- Le chèque d'engagement n° _____ d'un montant de mille neuf cent euros (1900 €).
- le chèque de caution n° _____ d'un montant de deux mille euros (2000 €).

Le chèque d'engagement et de caution seront encaissés par la FFL au cas où votre club ne participerait pas au championnat.

Fait à _____, le ____ / ____ / 20 ____

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ANNEXE 2 – LES CLUBS QUALIFIÉS

- **ASSO LUTTE SARREGUEMINES** (Sarreguemines)
- **ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE** (Clermont-Ferrand ASM)
- **CLUB AREDIEN DE LUTTE SAINT-YRIEIX** (Saint-Yrieix-la-Perche)
- **CLUB DE LUTTE DE BELLEU-SOISSONS** (Belleu)
- **CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN** (Besançon)
- **OLYMPIA LUTTE SCHILTIGHEIM** (Schiltigheim)
- **OLYMPIQUE MAIZIÈRES LÈS METZ LUTTE** (Maizières lès Metz)
- **STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB** (Sotteville lès Rouen)

ANNEXE 3 – FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A envoyer par courrier postal en AR ou en main propre, dûment complété, et ne comportant aucune annotation, rature ou réserve, à la FFL avant la date limite d'inscription le **20 septembre 2017**.

Je soussigné, _____
NOM – Prénom

Président du club de : _____

Inscrit mon club au championnat de France par équipes de **1^{ère} division 2017**.

Je joins au présent formulaire d'inscription :

- La fiche de renseignements du club (*cf. annexe*).
- La liste de l'effectif de l'équipe et des entraîneurs (*cf. annexe*).
- L'autorisation du président du club d'origine pour chaque lutteur inscrit licencié dans un autre club FFL (*cf. annexe*).
- Pour tous les lutteurs inscrits : la photocopie de la carte d'identité ou du passeport, en cours de validité.
- Autorisation de transfert international UWW pour les lutteurs étrangers non résidents en France.

Les lutteurs étrangers résidents en France devront avoir été licenciés FFL durant 3 saisons (saison en cours comprise).

Fait à _____, le ____ / ____ / 20 ____

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ANNEXE 4 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CLUB

CLUB : _____

Adresse : _____

Nom du président du club : _____

Tél. du club : _____

Courriel du club : _____

Adresse du site internet du club : _____

Nom et prénom du contact : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

Salle de compétition : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Horaire :

Heure de pesée : _____

Transmission des résultats (si différent du contact) :

Nom et prénom du responsable : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

ANNEXE 5 – LISTE DE L'EFFECTIF DE L'ÉQUIPE

A envoyer, dûment complétée, à la FFL avant la date limite d'inscription **le 20 septembre 2017**.

- 20 lutteurs maximum, 6 lutteurs au minimum,
- 1 lutteur au maximum avec autorisation de transfert UWW,
- 3 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFL et 2 au maximum si 1 lutteur avec autorisation de transfert UWW dans l'effectif.

Equipe (nom du club) : _____

LUTTEURS						
N°	NOM	Prénom	N° licence*	Club	Année. naiss.	Nationalité
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

ENTRAINEURS (3 au maximum, diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet)					
N°	NOM	Prénom	N° Licence*	Club	Niveau de diplôme
1					
2					
3					

*N° Licence = 6 derniers chiffres de la carte licence

ANNEXE 6 – AUTORISATION - LICENCIÉ DANS UN AUTRE CLUB FFL

A envoyer, dûment complétée, à la FFL avant la date limite d'inscription le 20 septembre 2017.

Je soussigné, _____
NOM – Prénom

Président du club de : _____

Autorise le licencié de mon club :

NOM Prénom _____

N° Licence _____

A participer au championnat de France par équipes de 1^{ère} division

avec le club : _____

IMPORTANT

Pour la même saison sportive, un lutteur inscrit pour un club dans un CFE ne peut pas être inscrit pour un autre club dans un CFE quel qu'en soit le niveau (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division).

Fait à _____, le ____ / ____ / 20 __

Signature et cachet du club

ANNEXE 7 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

*A utiliser en cas d'absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée
et sans présentation d'une pièce d'identité (ou copie)*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFL

Attestation à récupérer par l'arbitre fédéral

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

Déclare sur l'honneur que le lutteur qui s'est pesé :

NOM Prénom _____

Du club de _____

Lors de la compétition _____

Correspond au lutteur inscrit sur la feuille de pesée

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

A - LIEU DE COMPÉTITION

La compétition se déroule à :

Nom et adresse de la salle de compétition

B - ORGANISATION

1. Accueil de l'équipe adverse :

L'organisateur doit mettre à disposition de l'équipe adverse, 2 heures avant la pesée :

- Un tapis d'échauffement
- Un vestiaire pour chaque équipe (avec douches et WC)
- Une balance de contrôle qui doit être la même que l'officielle

2. Accueil des arbitres :

L'organisateur doit mettre à disposition des arbitres, 2 heures avant la pesée, un vestiaire spécifique (avec douches et WC).

3. Le service médical :

L'organisateur doit prévoir un médecin qui doit être présent tout au long de la pesée et pendant toute la rencontre.

En complément, l'organisateur peut prévoir un service de protection civile.

4. La pesée :

L'organisateur doit mettre à disposition des arbitres, une salle permettant de réaliser une pesée pouvant accueillir les 2 équipes en même temps.
La balance de pesée officielle est la même que celle de contrôle.

5. Organisation de la salle de compétition :

L'organisateur doit mettre en place la configuration minimale suivante :

- Une zone de compétition isolée du public comprenant :
 - un tapis de lutte 12 x 12 mètres homologué UWW,
 - des tables et chaises pour le secrétariat,
 - deux chaises et deux poubelles aux coins rouge et bleu du tapis,
- Des bancs pour les lutteurs qui vont réaliser un combat lors d'une mi-temps (6 lutteurs au maximum), placés dans un espace réservé et balisé qui sera, soit accolé au public, soit à 10 m de part et d'autre du tapis.
- Des gradins avec une capacité de 250 personnes au minimum placés à 5 mètres au minimum du bord du tapis (les chaises ne sont pas autorisées).
- Une sonorisation de la salle.
- Un speaker chargé d'annoncer les combats.
- Un photocopieur.
- Un système d'affichage électronique des points et du temps.
- Un système d'affichage du score des équipes.
- Un chronométreur et un marqueur expérimentés (un délégué du club visiteur a la possibilité d'occuper la place de secrétaire et de chronométreur en alternance avec l'équipe d'organisation locale).
- Une personne responsable du nettoyage du tapis.
- Un service d'ordre identifiable dans la salle de compétition.
- Un médecin pendant la rencontre, avec éventuellement la protection civile.

C - COMMUNICATION

Le club organisateur doit assurer la couverture médiatique de la compétition auprès de la presse locale, régionale ou nationale.

Un emplacement dans la salle de compétition doit être prévu pour la presse.

ANNEXE 9 - CONTESTATION

Document à envoyer par le président du club par courriel à la FFL (ffl@fflutte.org) au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre (au-delà la contestation ne sera pas prise en compte)

CONTESTATION

La somme de 500 € sera prélevée sur la caution du club au cas où la contestation ne serait pas validée par l'autorité compétente

Lieu de la rencontre :

Date de la rencontre : / / 20.....

Détail de la contestation :

Fait à le / / 20.....

Nom, prénom et signature du président du club :